

Plan *vélo* départemental

2022 - 2027

Plan *vélo* départemental

2022 - 2027



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

62 Pas-de-Calais
Mon Département

62 Pas-de-Calais
Mon Département

Plan vélo départemental

2022 - 2027

SYNTHÈSE

Le présent Plan Vélo 62 est une pierre angulaire de l'action du Département en faveur de la promotion de la mobilité durable, et a vocation à répondre aux principales attentes émises par les habitants et aux enjeux relevés par les partenaires. Son ambition : *« accélérer la transition des infrastructures, des équipements et des mentalités afin de faire du vélo une solution de mobilité accessible et attractive pour le plus grand nombre ».*

Pour répondre aux besoins de mobilité - dont les bienfaits de la pratique du vélo sur l'environnement et la santé ne sont plus à prouver - tout en intégrant les enjeux liés au changement climatique, où l'offre de mobilité décarbonée prend tout son sens, le Département a fait du développement des modes doux une des ambitions majeures, dans le cadre d'une des cinq priorités du Pacte des Solidarités Territoriales, consistant à assurer à la population des solutions de mobilités quotidiennes. Depuis 2013, il mène une politique cyclable qui a permis des avancées majeures en termes d'aménagement du réseau et d'accompagnement des partenaires, notamment du bloc communal. **Le Département** est aménageur du réseau, inscrit au Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (SR3V) des Hauts-de-France et partenaire actif du comité d'itinéraire de la Vélomaritime. Il est à noter qu'entre 2019 et 2020, les passages cyclistes comptabilisés par le Département ont augmenté de 30 %.

2013 à 2021 : 240 km d'aménagement réalisés - 35 M€ investis
50 millions d'euros d'investissements prévus sur 2021-2027





CONSTAT

Principal aménageur des itinéraires structurants du SR3V, en coordination avec les communes et EPCI, on note une progression constante des investissements, avec une priorité à l'aménagement des Eurovélo (EV4 et EV5). L'entretien des aménagements constitue un point de vigilance. Enfin, le Département équipe ses collèges de stationnements vélos : 90 % en sont à ce jour équipés.

Partenaire essentiel du bloc communal, le Département, à travers le CAUE, accompagne et conseille les collectivités dans leurs aménagements. Des études menées à bien, notamment dans les collèges, confirment un besoin d'accompagnement renforcé en ingénierie, entre autres, pour concrétiser ces projets.

Acteur majeur pour l'éducation à la mobilité, le Département rend les actions de promotion de la pratique du vélo d'autant plus efficace qu'elles sont élaborées en partenariat, notamment avec l'Association Droit au Vélo (ADAV), Vélos et Territoires et la Mission Bassin minier.

Les compétences multiples du Département, dans le domaine du sport, du tourisme à vélo mais aussi de la mobilité solidaire, complètent l'offre à vélo. De nombreux outils ont vu le jour ou sont en cours de réalisation, comme l'outil ESCAPADE62, la marque *Accueil Vélo*, ou encore la plate-forme Mamobilité62. Les itinéraires existants – véloroutes, voies vertes, boucles cyclo touristiques... - sont notamment concernés par les enjeux de multi-activités. Ils nécessitent une signalétique adaptée pour l'information et la sécurité de tous, une concertation en amont des projets afin de concilier les usages et la valorisation de l'espace mais aussi la révision, entre autres, des conditions de sécurité sur certaines portions, qui questionnent aujourd'hui les usagers.

ENJEUX DU PLAN VÉLO

L'exemplarité du Département pour favoriser la pratique du cyclable, la poursuite du développement du réseau cyclable (incluant la continuité des itinéraires et la cohérence entre les différents réseaux), la promotion de sa pratique, le développement des services à l'utilisateur et son entretien, la coordination des acteurs, le nécessaire accompagnement des partenaires du bloc communal, en particulier en matière d'ingénierie, et l'accompagnement du développement des offres de mobilité solidaires.

4 ORIENTATIONS

13 ACTIONS

ORIENTATION 1

Impulser le développement d'un réseau cyclable attractif, sécurisé, maillé et adapté aux enjeux actuels de mobilité.

Toutes ces interventions seront placées sous le signe du partenariat avec les communes et intercommunalités des territoires.

→ ACTION 1 : Le Département définit son réseau cyclable structurant

En se dotant d'une cartographie de ses priorités en matière d'aménagement du réseau cyclable et en assurant la coordination des schémas cyclables locaux portés sur les territoires. Il s'agit de définir des itinéraires cyclables d'intérêt départemental et de constater l'état d'avancement annuel des réseaux cyclables locaux.

→ ACTION 2 : Le Département poursuit le développement de son réseau cyclable structurant et résorbe les discontinuités cyclables

Le Département accompagnera le développement du réseau cyclable en continuant de porter la réalisation du SR3V. La priorité sera de terminer les EV4, EV5, V31 et V32, d'accélérer la réalisation des véloroutes régionales et de résorber les grandes discontinuités cyclables. Le Département pourra également porter la maîtrise d'ouvrage d'aménagements cyclables en dehors du réseau, sous conditions, et renforcera l'intégration environnementale des aménagements.

→ ACTION 3 : Le Département accompagne les aménagements locaux au service de la mobilité du quotidien

Il s'agit de soutenir les aménagements cyclables locaux en accompagnant vers la concrétisation de projets : accompagner les EPCI à la réalisation d'un schéma directeur cyclable (soutien financier) ou son actualisation s'il a plus de dix ans, dans le but notamment de réduire les « zones blanche vélo » ; poursuivre la réalisation des études de desserte cyclable des collèges en proposant des aménagements sécurisés dans un rayon de 3 km autour de l'établissement ; accompagner financièrement les projets cyclables locaux, portés par les communes ou EPCI, sous conditions.

→ ACTION 4 : Définition des modalités et d'un plan d'actions pour l'entretien et la surveillance des aménagements cyclables

Pour garantir la propreté et le bon état du réseau, il s'agira de définir les rôles et d'identifier un gestionnaire avant tout aménagement cyclable (maintenance, entretien courant... définis par convention) et de définir les modalités d'entretien en identifiant un gestionnaire pour les itinéraires déjà existants.

→ ACTION 5 : Le Département développe l'équipement et met en valeur les itinéraires cyclables

Dans le but de faciliter la découverte du Pas-de-Calais et d'améliorer l'expérience des usagers, en facilitant l'orientation au sein de ce réseau. Il s'agira d'étudier l'opportunité de développer des réseaux points-nœuds, de moderniser les boucles cyclo touristiques (au nombre de 60), de développer les équipements et services des véloroutes (halte vélo, tables de pique-nique et autres mobiliers), et de cartographier via des services en ligne les itinéraires adaptés à la pratique de chaque usager.



ORIENTATION 2

Faire du Département un acteur exemplaire de la mobilité du quotidien à vélo.

Promouvoir la pratique cyclable à chaque fois que c'est possible, et s'engager pour une mobilité décarbonée.

→ ACTION 6 : Le Département : un employeur exemplaire par la mise en œuvre du Plan de Déplacement d'Administration (PDA) sur la mobilité à vélo

Augmenter la part des agents utilisant le vélo en mettant en œuvre les conditions nécessaires à leur mobilité : actions pédagogiques, informer sur les dispositifs financiers, mise en place de flottes de vélos, développement des stationnements adaptés sur les sites, réflexion quant à l'aménagement de douches et de vestiaires dédiés, développement des itinéraires cyclables et aménagement des cheminements piétons vers les sites.

→ ACTION 7 : Aménager des stationnements vélos abrités et sécurisés pour les collèges et les sites départementaux accueillant du public

Pour faciliter l'arrivée par ce mode de déplacements vers les collèges et les sites. Il s'agit de dresser le bilan de l'offre actuelle et d'identifier les besoins (sur 123 collèges, 106 sont équipés d'un abri vélo) et d'aménager des stationnements vélo de qualité, abrités et sécurisés, et aussi de les prendre en compte dans les projets de construction.

→ ACTION 8 : Valoriser la place du vélo dans la vie départementale

Sensibiliser les organisateurs des événements soutenus par le Département, en y encourageant et facilitant l'accès à vélo. Des animations autour du vélo pourraient également y être proposées pour sensibiliser les visiteurs. Il s'agira aussi de communiquer sur les aménagements cyclables existants via des flyers ou cartes dans les lieux d'accueil du public, mais aussi via l'application ESCAPA62 et un renforcement de la participation du Département aux actions nationales et locales de sensibilisation (Mai à vélo, semaine européenne de la mobilité etc.).

ORIENTATION 3

Mettre le vélo au service d'une mobilité plus inclusive et solidaire.

Le Département est le chef de file des solidarités humaines. Ainsi, la mobilité des publics cibles des actions départementales en matière de solidarité est un enjeu primordial.

→ ACTION 9 : Intégrer le vélo comme solution d'accès à l'emploi

Faire connaître et développer les solutions vélo pour les personnes en recherche d'emploi : réaliser un inventaire des offres existantes (réparations solidaires, locations, subventions à l'achat...) et informer/sensibiliser les référents solidaires et les conseillers de mobilité (dans le cadre de Mamobilité62). Des stages de remise en selle seront également proposés si besoin. Ces actions permettront aux bénéficiaires d'élargir progressivement leur périmètre de mobilité, de donner confiance dans leur capacité à sortir de leur environnement immédiat.

→ ACTION 10 : Faire découvrir les vélos adaptés aux publics susceptibles d'en avoir besoin (seniors, PMR, petite enfance, etc...)

Sensibiliser/informer les habitants à l'existence de vélos adaptés à leur situation : vélos « Benur » (pour PMR), tricycles électriques (pour personnes âgées), vélos cargo (pour jeunes parents)... Des modèles de démonstration seront mis à disposition sur les sites d'accueil idoines afin d'essayer ces solutions alternatives.

ORIENTATION 4

Animer une dynamique territoriale pour répondre aux besoins des usagers en matière de vélo.

La réussite du Plan vélo passera par la mobilisation de tous les acteurs : communes, intercommunalités, associations, organisations professionnelles, grand public.

→ ACTION 11 : Créer et animer un observatoire de suivi des aménagements réalisés à l'échelle départementale

Afin de mesurer l'avancement de la réalisation des différents aménagements cyclables pour entretenir la dynamique territoriale, il s'agira de publier un baromètre annuel des chiffres clés de la mobilité à vélo sur le territoire (fréquentations des aménagements, publication des enquêtes réalisées, actions de sensibilisation menées...).

→ ACTION 12 : Créer et animer un « comité vélo 62 » avec l'ensemble des partenaires

Créer et définir la gouvernance du « Comité vélo 62 », animé par le Département et composé des intercommunalités, d'associations d'usagers et d'organisations professionnelles, afin d'entretenir la dynamique cyclable du territoire. Organiser des temps d'échanges à l'échelle des 7 territoires du Département, sous le pilotage des MDADT. Enfin, le « Comité vélo 62 » sera réuni pour des points d'étape annuels.

→ ACTION 13 : Assurer un suivi des besoins exprimés par les usagers en matière de développement de la pratique cyclable

Le Département mènera des enquêtes auprès des usagers (collégiens, touristes, usagers du quotidien...) afin de mieux cibler les attentes et de pouvoir adapter l'offre aux différents publics. Le réseau des compteurs vélo sera développé afin d'avoir une meilleure visibilité de la fréquentation des différents itinéraires cyclables. Le Département sensibilisera les usages à l'utilisation de l'outil de signalement des problèmes rencontrés sur les pistes en étant dotées (EV4 à ce jour). Des temps d'échanges et de partage autour de la politique cyclable seront organisés, en partenariat avec les collectivités territoriales, les usagers, au travers de leurs associations notamment. Le partenariat avec l'ADAV sera poursuivi dans ce sens. Des formats innovants seront développés afin de réellement donner aux citoyens une capacité d'exprimer leurs besoins et que ceux-ci soient pris en compte par le Département dans sa politique cyclable.



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

